



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

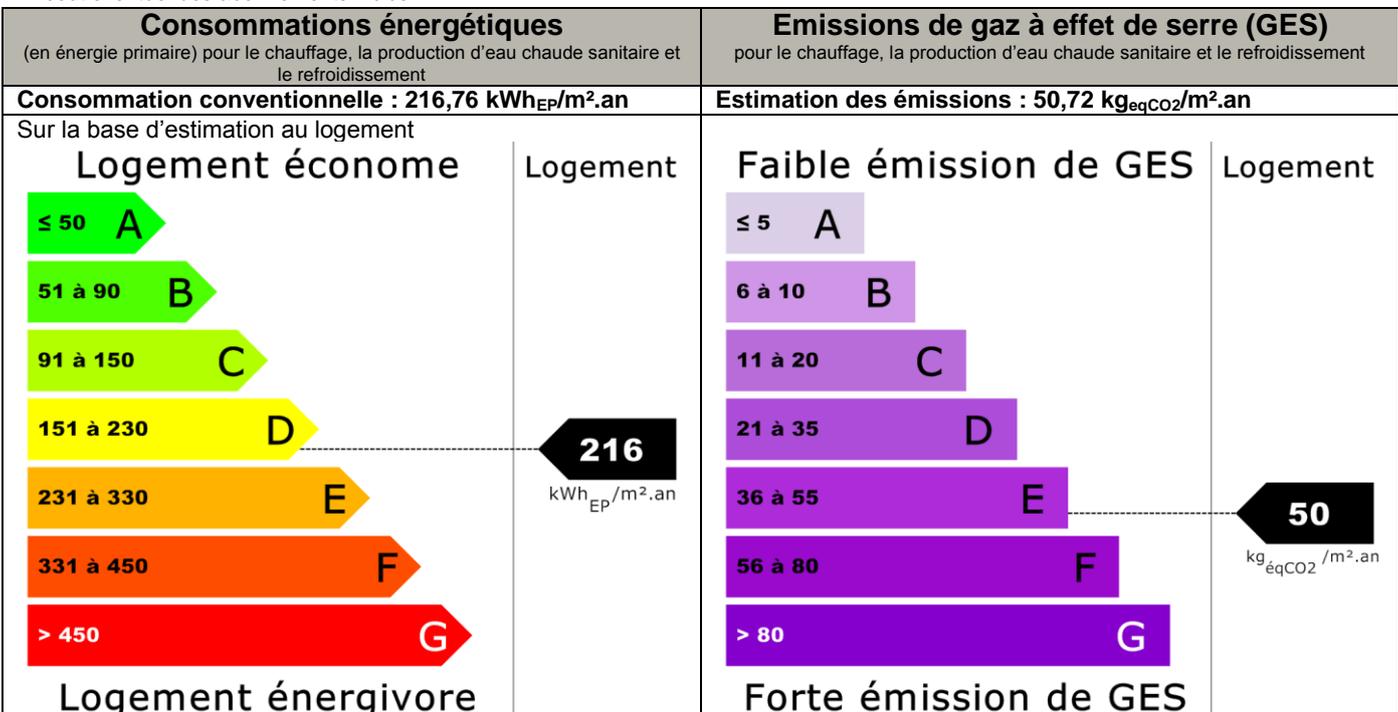
A INFORMATIONS GENERALES	
Date du rapport : 01/08/2016 N° de rapport : DESNEUX 2874 29.07.16 Valable jusqu'au : 31/07/2026 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 1960 Surface habitable : 96 m²	Diagnostiqueur : PONS Julien Signature :  Référence ADEME : 1624V1001880P
Adresse : Franqueville 24290 MONTIGNAC INSEE : 24291 Etage : Sans objet N° de Lot : Sans objet	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
Propriétaire : Nom : Monsieur DESNEUX Dominique Adresse : 39 Bis Rue Sanitas 41100 VENDÔME	

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 18 020,85	18 020,85	1 054,17 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 2 788,81	2 788,81	163,14 €
Refroidissement	/	/	/
Consommations d'énergie pour les usages recensés	20 809,66	20 809,66	1 451,31 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus





C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

Le descriptif du logement est donné à titre purement indicatif, ces éléments ayant permis simplement à l'évaluation de la performance énergétique du logement. En aucun cas le technicien ne saurait garantir la parfaite exactitude de ce descriptif, notamment pour les éléments non visibles ou inaccessibles (tels que la structure, le mode constructif, l'épaisseur ou même la présence de l'isolation, la qualité ou l'état du mode de production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire, etc.).

Ce diagnostic ne porte pas non plus sur la qualité, l'ancienneté ou le mode de pose de l'isolant ni, d'une manière générale, sur la qualité de la construction

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur RDC sud	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	21,12	Extérieur	45	Non isolé
Mur RDC ouest	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	21,39	Extérieur	45	Non isolé
Mur RDC nord	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	9,23	Extérieur	45	Non isolé
Mur RDC nord est	Béton cellulaire	12,33	Local non chauffé	7	Epaisseur : 6 cm (extérieure)
Mur RDC nord	Béton banché	8,7	Local non chauffé	14	Période d'isolation : 1960 (intérieure)
Mur RDC est	Béton banché	16,21	Extérieur	14	Période d'isolation : 1960 (intérieure)
Mur étage sud	Briques creuses	14,21	Extérieur	15	Non isolé
Mur étage ouest	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	10,68	Extérieur	45	Non isolé
Mur étage nord	Briques creuses	14,85	Comble	11	Epaisseur : 3 cm (extérieure)
Mur étage est	Briques creuses	10,68	Comble	11	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond	Bois sur solives bois	55,48	Combles perdus	Période d'isolation : 1960 (intérieure)
Plafond	Briques + plâtre	20,52	Combles perdus	Période d'isolation : 1960 (extérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher	Dalle béton	76	Terre-plein	Période d'isolation : 1960 (intérieure)


TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte entrée	Bois Vitrée <30% simple vitrage	1,66	Extérieur	/	/
Porte cellier	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	1,84	Local non chauffé - Cellier	/	/
Porte combles	Bois Opaque pleine	1,61	Comble - Comble faiblement ventilé	/	/
Fenêtre cuisine	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,69	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre cuisine	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre SDB	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,33	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre chambre	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,23	Extérieur	Oui	Non
Porte fenêtre séjour	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	2,32	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre chambre étage	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,99	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre chambre	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,26	Extérieur	Oui	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

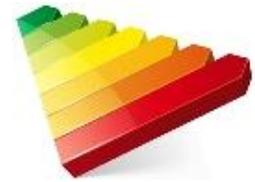
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière basse température	Gaz naturel	24 kW	70,82%	Non	2001	Absent	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (De 1981 à 2000) (surface chauffée : 96 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -
C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE
TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière basse température	Gaz naturel	24 kW	60,19%	Non	2001	Absent	Individuel



C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Oui	Non

C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Référence de surface

La surface indiquée dans un DPE est établie sur la base des informations fournies par le propriétaire. A défaut, l'opérateur en diagnostic estime lui-même la surface globale du bien qui correspond aux différentes surfaces chauffées (Arrêté du 8 février 2012, annexe 2, 2.a). La surface indiquée dans le DPE n'a donc pas valeur d'attestation de surface, elle sert uniquement de base pour le travail du technicien et peut s'avérer différente de la surface habitable réelle d'un logement.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



E RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m ² .an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Isolation par l'extérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. La construction est ancienne et la façade n'a pas d'intérêt patrimonial ou de décoration particulière. (Coût hors enduit de façade, échafaudage) (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un R \geq 3,7 m ² .K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 150 € par mètre carré de parois isolées par l'extérieur)	216,76	€€€			15 % *
Simulation 2	Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec R \geq 7,0 m ² .K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	206,15	€€€	★	★	15 % *
Simulation 3	La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Ug < 1,1 W/m ² .K. En maison individuelle ce crédit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.)	216,76				10 % **
Simulation 4	Installation d'une VMR (Ventilation Mécanique Répartie) dans les pièces humides (salles de bain, sanitaires et cuisines). Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux. Le prix est indiqué par ventilateur.	216,76	€			

* Taux à 15 % pouvant être majorés à 23 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées.

** Taux à 32 % pouvant être majorés à 40 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées



Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> ★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an 	<ul style="list-style-type: none"> € : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC 	<ul style="list-style-type: none"> ●●●●● : moins de 5ans ●●●● : de 5 à 10 ans ●●● : de 10 à 15 ans ● : plus de 15 ans

Commentaires :
Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
 Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr
 Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
<p>Signature</p> 	<p>Etablissement du rapport : Fait à MONTIGNAC le 01/08/2016 Cabinet : T2L Expertise Désignation de la compagnie d'assurance : MMA IARD N° de police : 114.231.812 Date de validité : 31/12/2016</p>
<p>Date de visite : 29/07/2016 Nom du responsable : PONS JULIEN Le présent rapport est établi par PONS Julien dont les compétences sont certifiées par : ICERT 116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES N° de certificat de qualification : CPDI 3260 Date d'obtention : 07/01/2015 Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1</p>	


 Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE
3CL-2012**

 Référence du DPE : **1624V1001880P**

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	24 - Dordogne
	Altitude	87 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1960
	Surface habitable	96 m ²
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,43 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur RDC sud : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 45, Surface (m ²) : 21,12, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
		Mur RDC ouest : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 45, Surface (m ²) : 21,39, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
		Mur RDC nord : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 45, Surface (m ²) : 9,23, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
		Mur RDC nord est : Béton cellulaire, Epaisseur (cm) : 7, Surface (m ²) : 12,33, U (W/m ² K) : 0,48, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 6 cm
		Mur RDC nord : Béton banché, Epaisseur (cm) : 14, Surface (m ²) : 8,7, U (W/m ² K) : 1,05, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,9, Inertie lourde , Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : 1960
		Mur RDC est : Béton banché, Epaisseur (cm) : 14, Surface (m ²) : 16,21, U (W/m ² K) : 1,05, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde , Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : 1960
		Mur étage sud : Briques creuses, Epaisseur (cm) : 15, Surface (m ²) : 14,21, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1
		Mur étage ouest : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, Epaisseur (cm) : 45, Surface (m ²) : 10,68, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
		Mur étage nord : Briques creuses, Epaisseur (cm) : 11, Surface (m ²) : 14,85, U (W/m ² K) : 0,96, Donne sur : Comble, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 3 cm
		Mur étage est : Briques creuses, Epaisseur (cm) : 11, Surface (m ²) : 10,68, U



	(W/m ² K) : 2, Donne sur : Comble, Coefficient de réduction des déperditions : 0,9
Caractéristiques des planchers	Plancher : Dalle béton, Surface (m ²) : 76, U (W/m ² K) : 0, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 39,86, Surface sur terre plein (m ²) : 76, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : 1960
Caractéristiques des plafonds	Plafond : Bois sur solives bois, Surface (m ²) : 55,48, U (W/m ² K) : 0,53, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : 1960 Plafond : Briques + plâtre, Surface (m ²) : 20,52, U (W/m ² K) : 0,53, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'extérieur, Année de travaux d'isolation : 1960
Caractéristiques des baies	Fenêtre cuisine : U (W/m ² K) = 2,3, Surface (m ²) : 0,69, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, En tunnel , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22mm), Fenêtre cuisine : U (W/m ² K) = 2,3, Surface (m ²) : 1, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, En tunnel , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22mm), Fenêtre SDB : U (W/m ² K) = 3,5, Surface (m ²) : 1,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, En tunnel , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22mm), Fenêtre chambre : U (W/m ² K) = 3,5, Surface (m ²) : 1,23, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, En tunnel , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22mm), Porte fenêtre séjour : U (W/m ² K) = 3,4, Surface (m ²) : 2,32, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, En tunnel , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22mm), Fenêtre chambre étage : U (W/m ² K) = 2,3, Surface (m ²) : 0,99, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier ≤ 22mm), Fenêtre chambre : U (W/m ² K) = 2,3, Surface (m ²) : 1,26, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au



		nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (épaisseur tablier \leq 22mm), ,
	Caractéristiques des portes	Porte entrée : U (W/m ² K) = 4, Surface (m ²) : 1,66, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée <30% simple vitrage, Type de menuiserie : Bois, En tunnel , Largeur approximative des dormant : 5 cm Porte cellier : U (W/m ² K) = 4,5, Surface (m ²) : 1,84, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Type de porte : Vitrée 30-60% simple vitrage, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm Porte combles : U (W/m ² K) = 3,5, Surface (m ²) : 1,61, Donne sur : Comble, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Opaque pleine, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 33,98 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 0 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m Total des liaisons Refend - Mur : 0 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 46,78 m
Systèmes	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres avec fenêtres sans joints
	Caractéristiques du chauffage	Chaudière basse température, mixte :, Type d'énergie : Gaz naturel, Date de fabrication : 01/08/2001, Puissance nominale : 0 kW, Rendement à pleine charge : 0 %, Rendement à charge intermédiaire: 0 %, Perte à l'arrêt : 0 kW, Température de fonctionnement à 100% de charge : 0 °C, Température de fonctionnement à 30% de charge : 0 °C Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Radiateur eau chaude, Surface chauffée : 96 m ² , Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, ancienneté : De 1981 à 2000, Intermittence : Chauffage central, Sans régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chaudière basse température, mixte :, Type d'énergie : Gaz naturel, Date de fabrication : 01/08/2001, Puissance nominale : 0 kW, Rendement à pleine charge : 0 %, Perte à l'arrêt : 0 kW, Production hors volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation collective, Réseau collectif non isolé
	Caractéristiques de la climatisation	/

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Néant



Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

N° CPDI 3260

Version03

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Julien PONS

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019

DPE

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 07/01/2015, date d'expiration : 06/01/2020

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019

Gaz

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019

Plomb

Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019

Termites

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 13/01/2015



Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

